

2025/.....
Parafe

DELIBERATION N°605

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES BRIARDES POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DE LA BRECHE AUX LOUPS ET CREATION DE DEUX CLASSES SUPPLEMENTAIRES

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ;

Vu la délibération n°027/2024 du Conseil communautaire du 25 juin 2024 approuvant le règlement des fonds de concours ;

Vu l'avis de la commission finances, budget ;

Considérant que la Ville va reconstruire le centre de loisirs au sein du groupe scolaire de la Brèche-aux-Loups et créer deux classes supplémentaires et qu'elle souhaite demander un fonds de concours pour ce projet à la Communauté de communes ;

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe ;

Considérant que la Ville assure une participation au financement de ce projet supérieure à 20% du total des financements apportés par des personnes publiques

Considérant que le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil municipal concerné et du conseil communautaire, que la concordance devra s'établir sur l'objet du projet financé, sur son plan de financement prévisionnel détaillé ainsi que les règles de calcul du financement apporté et sur le plafond de l'aide sollicité ou accordée ;

Considérant le projet de convention d'attribution en annexe et le plan de financement prévisionnel ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEMANDE un fonds de concours de 400 000 € à la Communauté de communes pour la reconstruction du centre de loisirs au sein du groupe scolaire de la Brèche-aux-Loups et création de deux classes supplémentaires, conformément au plan de financement annexé,

APPROUVE les termes de la convention d'attribution fixant notamment les modalités de versement du fonds de concours,

AUTORISE Madame le maire ou son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 30 juin 2025

Le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2025/.....
Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Conseillers en exercice : 35
Présents : 26
Absents : 3
Pouvoirs : 6
Votants : 32*

Convoqués le : 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Madame Indira GOKOUL, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

ABSENTS : Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA, Madame Sonia LOPES.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Jean-Claude DEBACKER	à	Madame Suzanne BARNET
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA
Monsieur Jacques VERDIER	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Françoise MILLET	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter l'arrivée de Monsieur Karim ALLEK après le vote de la délibération n°598 (Procès-verbal d'installation d'un nouveau membre du Conseil municipal)

* Il est à noter l'arrivée de Madame Sonia LOPES après le vote de la délibération n°601 (Election d'un (e) délégué (e) suppléant (e) au sein du syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement de l'Ecole des Clos)

* Il est à noter que Madame Christine FLECK a quitté la salle, conformément aux dispositions en vigueur, lors du vote des comptes administratifs, objet des délibérations n° 612 à 615, et a laissé la présidence à Madame Josyane MELEARD.

* Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU a quitté la séance avant le vote de la délibération n°623 (Année 2025 – budget principal – budget supplémentaire), et est revenue avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)

* Il est à noter que Monsieur Teddy ROBIN a quitté la séance avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs)

* Il est à noter que Monsieur Patrick VORDONIS a quitté la séance avant le vote de la délibération n°624 (Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs) et est revenu avant le vote de la délibération n°625 (Recours au recrutement des agents publics dans le cadre d'activités accessoires et fixation des taux horaires de rémunération)

REÇU EN PREFECTURE

le 07/07/2025

Application agréée E-legalite.com